



Appel de candidatures – Conseiller professionnel ou conseillère professionnelle des Prix d'excellence en architecture

Juillet 2026

L'Ordre des architectes du Québec (OAQ) est à la recherche d'une personne qualifiée pour agir à titre de conseiller professionnel ou conseillère professionnelle de son programme des Prix d'excellence en architecture.

À propos de l'Ordre

L'Ordre des architectes du Québec contrôle l'accès à la profession d'architecte et en réglemente l'exercice dans la province. Créé en 1974, l'Ordre veille à l'application des dispositions du Code des professions, de la Loi sur les architectes et de la réglementation qui en découle. Dans une perspective de protection du public, l'OAQ s'est fixé comme but de devenir un leader incontournable en matière de valorisation de l'architecture et de la profession d'architecte et, à ce titre, intervient sur toutes les tribunes pertinentes afin d'agir sur le cours des événements et d'influer sur les orientations politiques et l'ensemble des enjeux qui touchent l'exercice de la profession et la qualité de l'environnement bâti.

À propos des Prix d'excellence en architecture

Le programme des Prix d'excellence en architecture (PEA) reconnaît, depuis 1978, la contribution essentielle des architectes et des maîtres d'ouvrages à la qualité du cadre bâti. Il vise à mettre en valeur des réalisations architecturales exemplaires conçues par des architectes du Québec. Il contribue également à sensibiliser le public et les donneurs d'ouvrage à l'intérêt d'élever la qualité architecturale dans leur milieu et à la contribution des architectes à cet égard.

Les Prix d'excellence en architecture récompensent l'exemplarité de réalisations architecturales conçues par des membres de l'OAQ peu importe le lieu d'intervention, l'usage, l'échelle, la complexité ou les ressources mobilisées. Ils sont attribués par un jury sans référence explicite à des catégories prédéterminées, la seule catégorie qui tienne étant le niveau d'excellence reconnu aux réalisations.

Mandat du conseiller professionnel ou de la conseillère professionnelle

Le conseiller professionnel ou conseillère professionnelle prend en charge, en collaboration avec le personnel de l'Ordre et les membres du comité des prix et distinctions, l'organisation et la mise en œuvre du programme des Prix d'excellence en architecture.

Principales responsabilités

- Élaborer ou mettre à jour les règles de participation aux PEA, incluant les critères d'admissibilité des candidatures, leur présentation, leurs critères d'évaluation et l'échéancier;
- Constituer le jury, le préparer et l'assister dans ses travaux d'évaluation des candidatures, tant aux étapes de pré-évaluation individuelle que de délibérations collectives ;
- Contribuer à la rédaction de textes de diffusion qui reflètent fidèlement les commentaires du jury à l'égard de projets lauréats ;
- Assister l'Ordre pour toute question qui concerne, en général et en particulier, le bon déroulement des activités prévues ou imprévues.

Portée du mandat

Le mandat initial s'échelonne de la fin septembre 2026 jusqu'à la fin du processus de sélection des projets gagnants de l'édition 2027 des Prix d'excellence (mars 2027).

Un mandat annuel représente normalement entre 60 et 70 heures de travail. Les moments clés impliquant le conseiller professionnel ou la conseillère professionnel sont généralement répartis comme suit :

- Septembre-octobre 2026 : mise sur pied du jury, élaboration ou mise à jour des règles de participation et de fonctionnement.
- Janvier 2027 : classement des dossiers de candidatures reçus et préparation de l'envoi au jury, en collaboration avec la direction des communications.
- Mars 2027 : préparation et tenue des délibérations du jury, accompagnement dans la rédaction des commentaires du jury, participation à un post mortem.

Profil recherché

Le ou la candidat-e doit satisfaire aux critères suivants :

- Être membre en règle de l'OAQ, d'un ordre d'architectes équivalent ou être enseignant régulier dans un programme universitaire d'architecture ;
- Avoir déjà participé à des jurys d'architecture, notamment en condition de concours professionnels; idéalement, avoir dirigé ces jurys à titre de président(e) ou de conseiller(e) professionnel(le) ;

- Faire la démonstration de qualités interpersonnelles et professionnelles éprouvées en matière de jugement de la qualité architecturale et de recherche de consensus au sein d'un groupe décisionnel mobilisé autour de l'appréciation de projets d'architecture ;
- Détenir un haut niveau de culture architecturale, historique et contemporaine, nationale et internationale, écoresponsable, inclusive et ouverte à la diversité ;
- Partager les valeurs et principes qui sous-tendent le programme des Prix d'excellence en architecture tels que le développement durable ;
- Posséder d'excellentes compétences en communication orale et écrite en français.

Critères de sélection

Conformément à sa politique d'achat pour les services professionnels, l'Ordre sélectionne de façon prépondérante sur la qualité de l'expertise. Les critères pour apprécier la qualité sont les suivants :

1. Profil, compétence, expertise et expérience pertinents au présent mandat ;
2. Compréhension du mandat et approche préconisée ;
3. Qualité des références ;

Durée du mandat

Le mandat est d'une durée d'un an, renouvelable annuellement avec l'accord des deux parties.

Rémunération et télétravail

La rémunération horaire sera conforme aux politiques de l'Ordre et aux directives du conseil d'administration.

La majorité des tâches peuvent être effectuées à distance sauf la tenue des délibérations du jury qui ont lieu en présentiel à Montréal, pendant deux journées complètes.

Mise en candidature

Les personnes intéressées doivent acheminer une lettre d'intérêt ayant comme objet « Candidature – Conseiller·e professionnel·le PEA », accompagnée de leur curriculum vitae, à Véronique Bourbeau, directrice des communications et des relations publiques (vbourbeau@oaq.com), avant le 11 septembre 2026 à 17 h.

L'Ordre ne contactera que les personnes retenues pour une entrevue de sélection qui aura lieu dans la semaine du 14 septembre 2026.